

**DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2024-11

Objet : désignation d'un avocat – Convention et mission d'assistance et représentation avec le cabinet AXIOJURIS dans le cadre de la procédure de recouvrement d'impayés de loyers et de résolution du contrat de bail de Mme Courte

Le Maire de la commune de Gleizé (Rhône),

- **Vu** les articles L 2122-18 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal ;
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2023 par laquelle le Conseil consent au Maire un ensemble de délégations conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités et notamment d'intenter au nom de la commune les actions en justice et de désigner, fixer et régler les frais et honoraires des Avocats,
- **Considérant** que la commune doit désigner un avocat pour l'assister, la représenter et la défendre auprès des instances compétentes jusqu'à l'épuisement des voies de recours dans le cadre de la procédure recouvrement d'impayés de loyers et de résolution du contrat de bail de Mme Courte,

DECIDE :

- **DE DESIGNER** le cabinet AXIOJURIS, 233 rue Charles Germain 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE et notamment Maître Michel DESILETS, avocat associé pour défendre la commune dans ses intérêts dans la procédure précontentieuse et contentieuse jusqu'à épuisement des voies de recours ;
- **DE SIGNER** avec le cabinet AXIOJURIS une convention d'assistance juridique afin de prêter son concours et défendre les intérêts de la commune de Gleizé.
- **D'IMPUTER** la dépense au budget correspondant aux frais d'honoraires, de justice et d'acte et de prendre tous les actes utiles à la défense de la commune
- **DE CHARGER** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

AMPLIATION DE LA PRESENTE DECISION SERA FAITE AU REGISTRE DES DECISIONS ET TRANSMISE A :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône,
- Monsieur le Trésorier de Gleizé

Fait à Gleizé, le 29 février 2024



Ghislain de Longevialle
Maire